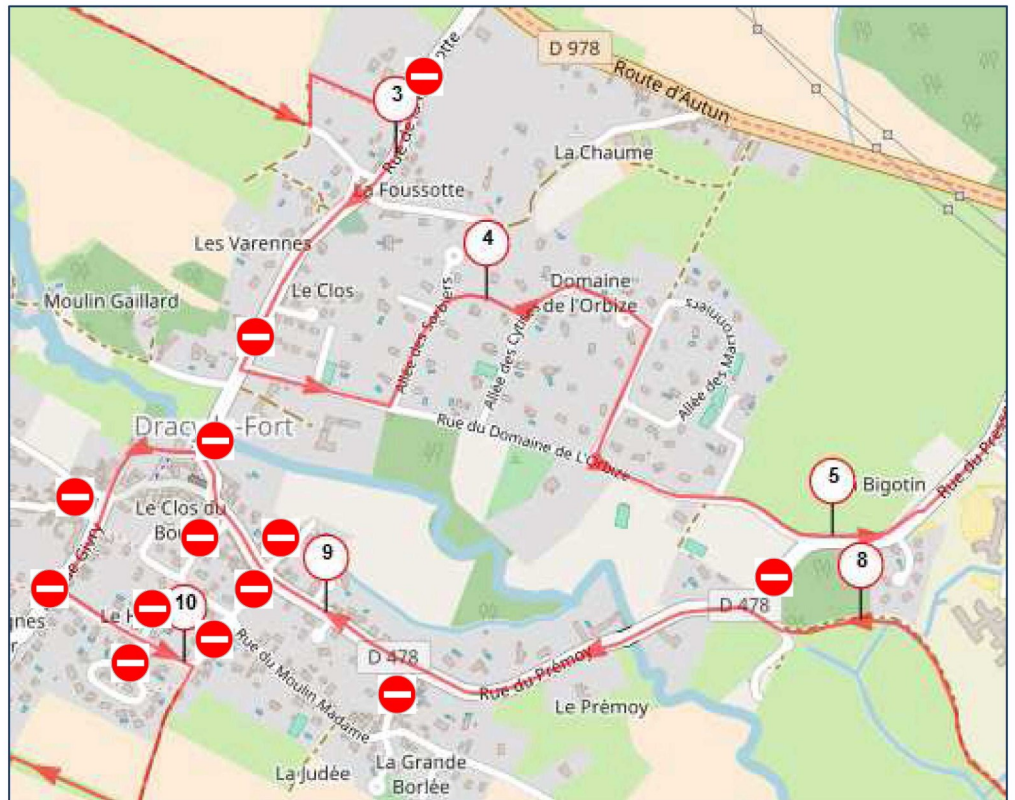


Mesdames, Messieurs,  
 DIMANCHE 3 JUIN 2018, à l'occasion de la manifestation sportive LA DRACYSIENNE, la circulation dans votre rue sera perturbée par le passage des coureurs. (Rue de la Foussotte, rue du Prémoy, rue Moniat, rue du Bourg, rue Salomon, rue de Givry et rue des Champs)

Tout d'abord, nous tenons à nous excuser de la gêne occasionnée et vous remercions de votre compréhension.

Si vous souhaitez prendre votre véhicule, nous vous conseillons de vous garer la veille du dimanche 3 juin hors du circuit, si cela vous est possible, le dispositif de sécurité de la course étant mis en place de 10h00 à 11h30/12h00 (environ).



**COMMUNE DE DRACY-LE-FORT**

Saône-et-Loire  
 Arrondissement de CHALON-SUR-SAONE  
 Canton de Givry

**ARRETE MUNICIPAL N° 2018 / 35**

République Française

Nous, Maire de la commune de DRACY-LE-FORT,  
 Vu le Code de la Route,  
 Vu le Code général des Collectivités Territoriales,  
 Vu la demande du CLUB GYM VOLONTAIRE pour organiser une épreuve sportive sur la voie publique.  
 Considérant qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité de réglementer la circulation à l'occasion de cette course intitulée « La Dracysienne ».

**ARRÊTONS**

**Article 1<sup>er</sup> :**

La circulation des véhicules sera interdite le **Dimanche 3 juin de 9h00 à 12h00** sur l'ensemble de l'itinéraire emprunté par les coureurs et sera progressivement ré-ouverte à la circulation après le passage de la course dans les voies suivantes :

- Rue des Hauts de Dracy ;
- Rue des Crays ;
- Rue de la Foussotte ;
- Allée des Sorbiers ;
- Allée des Marronniers ;
- Allée du Parc aux Chênes ;
- Rue du Prémoy ;
- Au 1, Rue Moniat ;
- Rue du Bourg ;
- Rue de l'Eglise ;
- Rue Salomon ;
- Place de la Mairie ;
- Rue de Givry ;
- Du 15 au 27 de la Rue des Champs.

**Article 2 :**

Un alternat de circulation sera assuré par des signaleurs identifiés et mis en place dans les voies suivantes :

- Rue du Buet ;
- Rue du Pressoir ;
- Allée du Champ Pacaud.

**Article 3 :**

Les propriétaires d'animaux domestiques devront porter une attention particulière afin que ces derniers ne divaguent pas sur le domaine public.

**Article 4 :**

Le Club assurera la sécurité des participants et des spectateurs lors du passage de l'épreuve sur l'itinéraire emprunté par la présence de personnes identifiables chargées d'assurer la sécurité.

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :  
 - Madame la Présidente du CLUB GYM VOLONTAIRE  
 - La Gendarmerie de Châtenoy-le-Royal  
 - Le Centre de Secours de Givry  
 - La Préfecture

Fait à DRACY-LE-FORT le 16 mai 2018  
 Le Maire,  
 Olivier GROSJEAN

